



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2025-169

**OBJET : Signature d'une convention de co-organisation pour l'organisation d'un tournoi de football au stade Jean Laloyeau**

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** la nécessité de signer une convention de co-organisation pour l'organisation d'un tournoi de football le samedi 30 août 2025 au stade Laloyeau à Etampes,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer une convention de co-organisation pour l'organisation d'un tournoi de football le samedi 30 août 2025 au stade Laloyeau à Etampes, avec Monsieur Alhousseyni KANE, Président de l'association «AECS», situé 1, rue Albert Derancourt à Étampes.

**ARTICLE 2** : Ladite convention prend effet pour la seule journée du samedi 30 août 2025.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités (si nécessaire)
- Madame la Préfète de l'Essonne
- L'association « AECS ».

Fait à Étampes, le

28 AOUT 2025

Élisabeth DELAGE

3ème Adjointe au Maire

Déléguée aux Sports et de la Vie Associative

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250828-VI-DEC-2025-169-AU  
Date de télétransmission : 28/08/2025  
Date de réception préfecture : 28/08/2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 28 AOUT 2025  
Ou Certifié exécutoire, compte tenu de la notification le :